

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TUNISIE-LAIT

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Tunisie Lait, du public et des intermédiaires en bourse, qu'en égard à l'évolution du cours en bourse que connaît actuellement les actions de ladite société, il a été décidé d'accorder aux actionnaires ayant exprimé leur volonté de s'associer aux participants publics pour la cession de leurs titres dans le cadre de l'opération de vente d'un bloc de contrôle d'actions de la société Tunisie Lait, la possibilité de revenir, totalement ou partiellement, sur leur engagement de participer à l'opération projetée.

Conformément à cette possibilité, les actionnaires concernés, pourront, s'ils le souhaitent, offrir à la vente en bourse les actions qui leurs appartiennent. Cette possibilité demeure valable jusqu'au 15 novembre 2003.

Les intermédiaires en bourse sont tenus d'informer leurs clients de cette possibilité et de communiquer à la Direction Générale de la Privatisation les états définitifs de leurs clients ayant décidé de continuer de s'associer aux participants publics pour la cession de leurs titres dans le cadre de l'opération projetée, accompagnés de la quantité respective des titres proposés à la vente et ce, au plus tard le 19 novembre 2003.